

COMMUNE DE PERON



LE PETIT

PÉRONNAIS

N° 79

Avril-Mai-Juin 2016



SAMEDI 11 JUIN 9H / 13H

MAISON DES ASSOCIATIONS

Entrée Libre

Le Carnet communal

Naissances

- Maël REY, né le 3 février 2016.
- Solène JAN, née le 5 février 2016.
- Enzo VISCONTI, né le 15 mars 2016.
- Yannick DENNIE, né le 16 mars 2016.
- Lola BOUCHEMAL, née 19 mars 2016.
- Soane DUMONT, né le 25 mars 2016.
- Sullivan FOURNIER, né le 30 mars 2016.



Décès

- Mireille BABOUD-BESSE, le 2 mars 2016.
- Philippe PRODON, le 13 mars 2016.
- Jean-Claude BLANC, le 10 mai 2016.



ERRATUM

Nous présentons toutes nos excuses à la famille de M. Roger ANTHOINE, décédé le 26 octobre 2015, dont le nom a été mal orthographié dans le carnet communal du Petit Péronnais n° 77.

Roger ANTHOINE -Péronnais depuis 1974 nous a quittés en octobre 2015 à l'âge de 90 ans. Né en Belgique, après des études techniques à Charleroi, il rejoint l'US Army à la fin de la guerre (1945). Pilote passionné, historien et écrivain de l'aéronautique, il a signé plusieurs ouvrages dont "Forteresses sur l'Europe" , et "Evadeurs vers La Suisse" et contribué à de nombreux magazines.

De 1959 à 1986 , Roger est au CERN (Meyrin), à la tête des Relations Publiques (Presse

Documentation et Visites), et garde jusqu'au bout ses contacts Cernois.

Veuf de Jeanine (Aquarelliste) en 2007, il insista pour vivre indépendant dans sa maison de Péron (Haut) , très attaché à son village!!!



DIMANCHES 5 ET 12 JUIN 2016

Le scrutin aura lieu à la **Maison des Associations** de 8h à 18h.

Vous devez vous présenter au bureau de vote muni **obligatoirement** de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité française.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leur parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : pour ceux nés en avril, mai, juin 2000, venir avant le 30 juillet 2016.

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au 04.37.27.25.07 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr

Dans un contexte budgétaire tendu : baisse drastique des dotations de fonctionnement, augmentation obligatoire de notre participation dans un fond de péréquation intercommunale, soit environ 150 000 € de revenus en moins pour cette année et environ 180 000 € pour l'année prochaine. Le Conseil Municipal, lors du vote du budget en avril, n'a pas souhaité, à l'unanimité, augmenter les taux des impôts communaux.

Normal me direz-vous puisque c'était un engagement fort lors de notre campagne pour les élections municipales.

Oui et non, puisqu'en 2014, les décisions du gouvernement concernant le (non) financement des communes n'étaient pas encore définitives ou tout du moins les informations filtrant sur ce sujet ne laissaient pas entrevoir un « coup de massue » pareil.

Bon nombre de communes françaises n'ont pas prisent la même décision, certainement parce qu'elles ne bénéficient pas de la Compensation Financière Genevoise, toujours en hausse, et parce qu'elles n'ont pas le même dynamisme démographique : les premiers chiffres officiels, puisque communaux, du recensement nous laissent espérer une population comprise entre 2 550 et 2600 habitants soit une progression annuelle tout à fait dans la moyenne gessienne mais tout à fait atypique dans notre département, notre région et même dans notre pays.

Vous aurez une vision plus précise de ce budget à l'intérieur de ce journal mais 2016 sera pour beaucoup une année d'études avec principalement :

- une présentation des projets de voiries que nous souhaitons réaliser avant la fin du mandat : route de la Pierre à Niton (pour une réalisation à l'automne 2016), chemin de Brandou et rue du Branlant pour Logras, rue du Mail et rue du Paruthiol pour Péron,
- une étude pour l'agrandissement de l'école puisque, depuis la rentrée 2015 nous n'avons plus aucune classe de libre. C'est aussi la «rançon» de dynamisme démographique.

Enfin de manière plus visible et concrète sont également budgétisés :

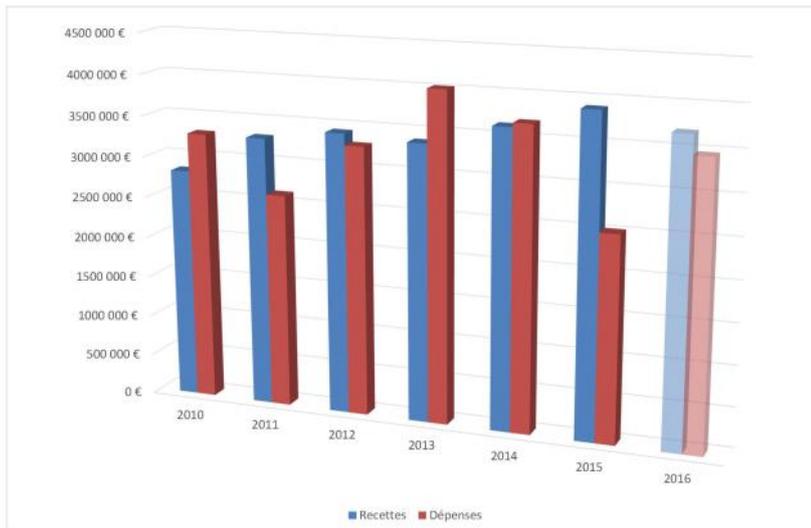
- les travaux pour la création du nouveau centre de loisirs à la place de l'ancienne mairie-école. Vous avez d'ailleurs pu vous rendre compte que ces derniers viennent de commencer avec ce qui pouvait ressembler aux retombées d'une guerre bactériologique mais qui n'était que le désamiantage de la couverture du préau et de la colle du carrelage des sanitaires,
- l'aménagement du cimetière qui fera l'objet d'une présentation publique à l'automne avant le début des travaux.

Je vous souhaite à toutes et à tous, par avance, de très belles vacances qui, je l'espère, vous permettrons d'oublier les petits et grands tracasseries de la vie quotidienne.

ARMAND Christian

Evolution du budget de la commune depuis 2010

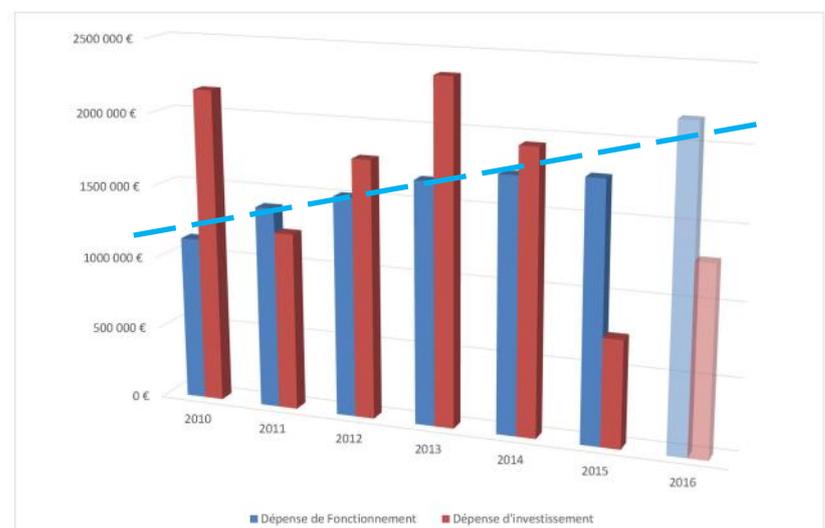
Dépenses et Recettes Totales



Les emprunts n'ont pas été pris en compte dans les recettes pour une meilleure lisibilité du graphique.

Dépenses

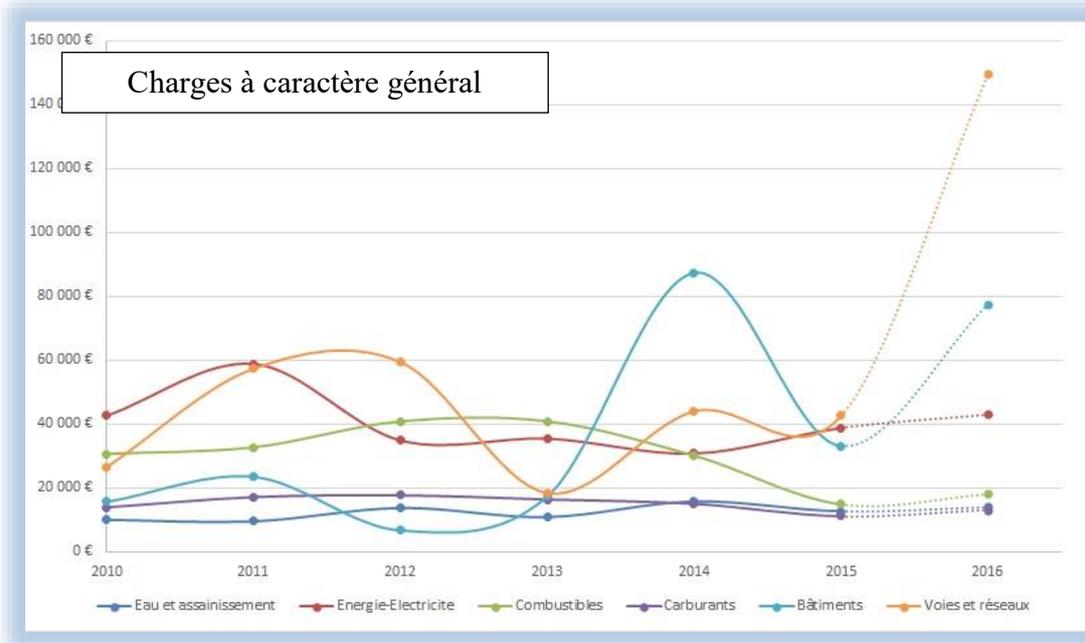
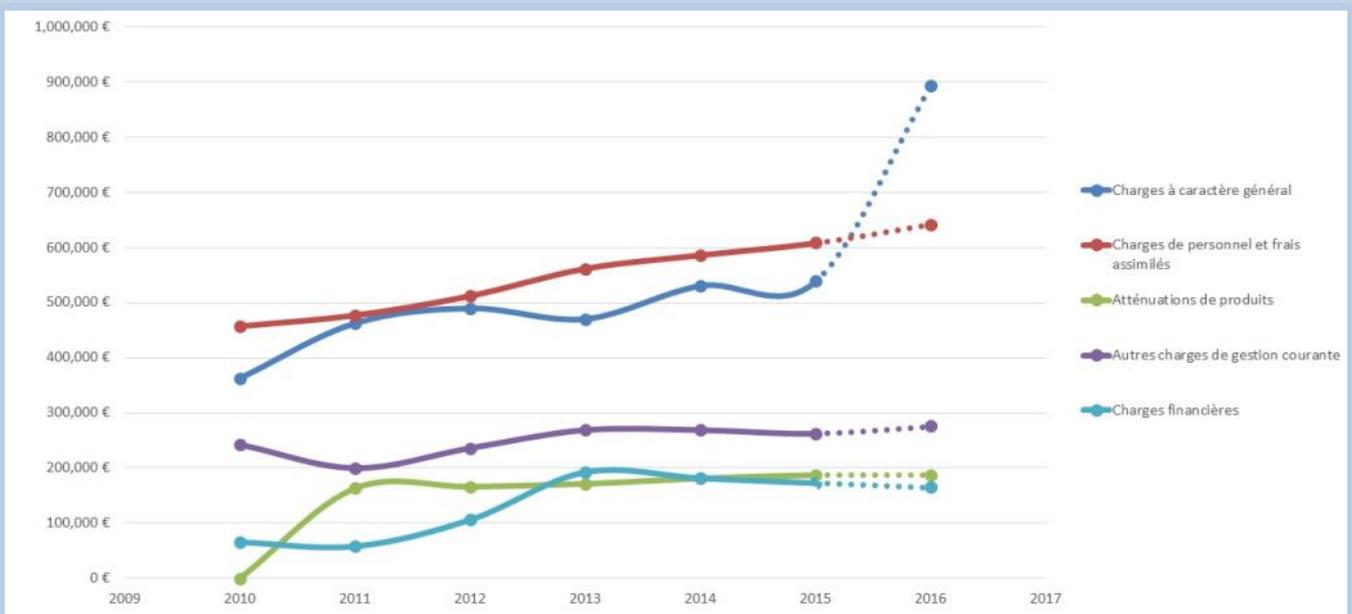
Augmentation des Dépenses de Fonctionnement Moyenne Annuelle de 12 %.



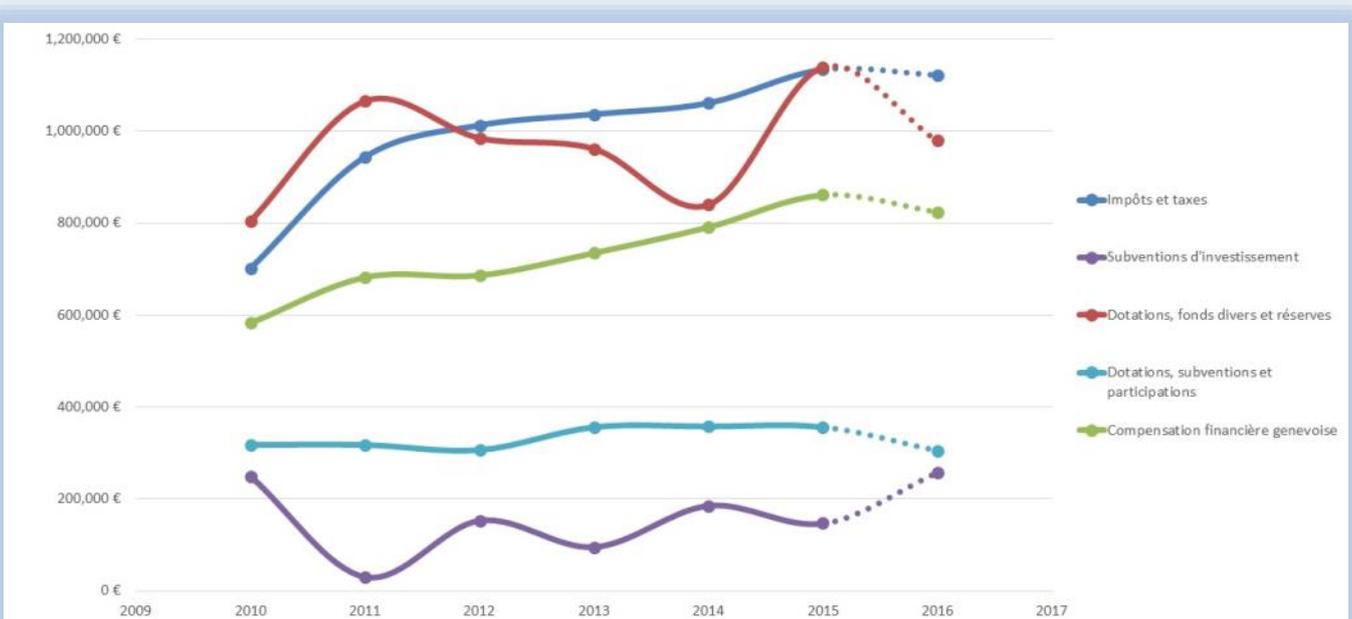
Investissement

- 2010 Extension Ecole, Chemin du Molard, Sécurisation
- 2011 Aménagement Cœur Village, Extension Ecole, Construction Maison des Associations, Toiture Poutouille
- 2012 Construction Maison des Associations, Aménagement Cœur Village, Agorespace Ecole, Desserte Collège
- 2013 Construction Maison des Associations, Aménagement Traversée Feigères
- 2014 Construction Maison des Associations, Aménagement Traversée Feigères, Remembrement
- 2015 Réhabilitation Ancienne Ecole, Aménagement Traversée Feigères, Aménagement Chemin de Brandou
- 2016 Réhabilitation Ancienne Ecole, Aménagement Chemin Pierre Niton/Ravières, Aménagement Cimetière

Dépenses de Fonctionnement



Recettes



Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

FÉVRIER 2016

Excusés : M. ARMAND Christian (pouvoir à M. DEBARD Jérémie), Mme FERROLLET Françoise (pouvoir à Mme BLANC Dominique), M. DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Attribution de marché : Aménagement d'une plateforme pour conteneurs semi-enterrés à Greny

Après analyse des offres, il est décidé de retenir l'offre de l'entreprise VUACHE BTP - 74520 SAVIGNY pour un montant de 10 208,40 € TTC.

Approbation de la convention avec la CCPG pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés - Collecte des ordures ménagères et tri sélectif à Greny

La mise en place des conteneurs semi-enterrés sera, dans un premier temps, uniquement réalisée au lieudit « Le Verger de la Tour » à Greny.

Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'association le Verger Tiocan

Le terrain situé sur la partie supérieure de la Maison des Associations est mis gracieusement à disposition de l'association pour y implanter une vingtaine/trentaine d'arbres.

Versement de l'indemnité de conseil aux comptables des finances publiques

L'indemnité de conseil allouée aux comptables des Finances Publiques chargés des fonctions de receveur des communes à Monsieur Thierry INQUIMBERT est refusée.

Motion concernant le dysfonctionnement de la nouvelle organisation des services de La Poste

Le Conseil Municipal demande à la Direction de La Poste Courrier -Colis Ain – Rhône de s'engager à faire un diagnostic sérieux portant sur la charge de travail, l'emploi et les conditions de travail du personnel.

POINTS DIVERS

ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES – COLLEGE – GYMNASSE

L'exercice pour le risque antiterroriste aura lieu le mercredi 10 février 2016.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Premiers échanges sur la journée de nettoyage de printemps qui sera organisée le 19/03 de 09h à 12h.

Point sur la proposition de budget 2016. Une part importante sera prévue pour des travaux divers : voirie, enfouissements de réseaux, etc. et renouvellement de véhicules.

Point sur la dénomination de la Placette de Logras. Trois propositions placette ou place "du Capitaine Brunet", "de Logras", "en Brue"

BUDGET

En caisse au 1er février : 235 878,78 €.

Montant officieux de la Compensation Financière Genevoise : versement au titre de l'année 2015 : 846 123,25 €. Le montant versé au titre de l'année 2014 s'élevait à 776 517,88 €. Une cinquantaine de frontaliers supplémentaires a été comptabilisée.

NOUVELLE ECOLE

Création de six classes maternelles supplémentaires. Etude de prospective scolaire réalisée par NOVADE sur les douze prochaines années, soit jusqu'en 2028.

BATIMENTS COMMUNAUX – AUBERGE

Le coût de l'assistance de la société Novade est de 6528 € TTC pour la nouvelle « gouvernance » de l'auberge.

Chalet de la Poutouille : il reste l'installation du paratonnerre pour que la commission sécurité donne son aval.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Commission Eau et Assainissement :

Programme travaux 2016 : renouvellement du réseau d'eau potable à Greny derrière la ferme BOSSY et du réseau d'assainissement chemin du Panferet.

Divers marchés de travaux, conventions.

Après le choix de gérer les services de l'eau et de l'assainissement en régie, les élus devront choisir le mode de régie : autonomie financière ou personnalité morale et choisir le site d'accueil des futurs services.

La réunion du Comité de Rivières du 28/01/2016 a eu pour objectif la validation du second contrat de rivières « Pays de Gex – Léman » pour une période allant de 2016 à 2020. Au total 41 fiches actions pour un financement à hauteur de 37 millions d'euros, un constat sera fait à mi-parcours avec des réajustements. La gestion de la ressource en eau sera privilégiée et le bassin versant de l'Annaz ne sera pas oublié.

L'opération Crapauduc à Feigères aura lieu dès le 29 février pour une durée d'environ un mois.

FOOT SUD GESSIEN

Compte-rendu de la réunion du 02/02/2016 : réflexion pour la mise en place d'un terrain synthétique. Il serait souhaitable de mandater un bureau d'étude pour avoir une estimation des besoins et des coûts.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Compte rendu des réunions du 12/01/2016 et du 18/01/2016.

Déclarations Préalables :

- * MOUTTON Gérard, 227 Route de Pougny à Logras – Création d'une extension de chalet de 12 m² et installation d'une clôture grillagée – Avis favorable.
- * NABERHUIS Bjorn, 117 Rue du Mail à Péron – Construction d'un abri de voiture de 19 m² accolé à la maison – Avis défavorable.

Permis de Construire :

- * MEIRELES DE SOUSA Jorge, 254 Rue du Branlant à Logras – Création d'une ouverture, modification de l'escalier existant et création de 2 murs de soutènement – Avis défavorable.
- * SCI FLEUR, Rue du Cercle à Logras – Transfert de permis de PRIMICERI à HAURAY – Avis favorable.
- * IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES, ZA Pré Munny à Péron – Modification du permis – Avis favorable.
- * BOUGREAU Franck, Chemin de la Louye à Logras – Modification des ouvertures – Avis favorable.
- * AGUSHI Arbenita, Chemin de Bocagnes à Feigères – Construction de 3 villas à toiture végétalisée – Avis favorable.
- * LABIAD M'Hammed, 65 Chemin de la Louye à Logras – Construction d'une villa individuelle (nouveau permis suite refus du PC15B0017 le 08/12/2015) – Avis favorable.

La Commune applique son droit de préemption sur le garage de M et Mme GROBON à Logras. Le dossier a été envoyé à France Domaine pour estimation.

ASSOCIATIONS

Jeunesse de Péron : Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 30/01/2016. Un nouveau bureau a été élu. Les manifestations seront reconduites cette année.

Demande de délocalisation d'une association théâtrale de Saint-Jean-de-Gonville à Péron : la mairie n'est pas favorable à ce transfert, ayant déjà beaucoup d'associations sur la commune.

COURRIERS

Initiative Bellegarde - Pays de Gex – Prêt d'honneur création d'entreprise.

Création d'une entreprise pour un centre de beauté et bien-être sous yourte.

MARS 2016

Excusés : MM. Blanc Alain, M. Debard Jérémie (pouvoir à M. Armand Christian), M. Davis Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Remembrement - réfection du chemin rural n° 11 attribution du marché de travaux

Après analyse des offres, c'est l'offre la mieux-disante qui est acceptée, établie par l'entreprise Nabaffa SA à 01630 ST JEAN DE GONVILLE pour un montant de 32 082,00 € TTC. Le financement a été prévu sur les budgets 2015/2016.

Création d'un réseau d'eaux pluviales entre le chemin des contaminés et la route de Choudans à Feigères - attribution du marché de travaux.

Le marché de travaux est accordé à l'entreprise VUACHE BTP – 74520 SAVIGNY pour un coût total de 21 441,60 € TTC.

Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain

La parcelle F2376, constituée d'un garage, située sur la placette de Logras, fait l'objet d'aménagements visant à créer un espace de vie et de rencontre au cœur du hameau et des places de stationnement sécurisé, en proximité de l'arrêt de bus. La commune préempte le bien, d'une surface de 47 m² en acquisition pour 30 000 €.

Auberge communale « La Fruitière » – transfert de la délégation de service public – assistance administrative et technique par Novade

Le bureau d'études NOVADE est retenu pour la mission d'assistance technique et administrative dans le cadre de transfert de délégation de service public en bail de locaux à usage commercial.

ONF – Programme coupes de bois 2016

L'Office National des Forêts procédera en 2016 au martelage des coupes de 551 m³ de résineux, 496 m³ de feuillus et 100 m³ de taillis sur les parcelles 14, 17, 42, et 6. Les garants de l'exploitation des bois sont MM. LEVRIER Bernard, PERAY Pierre-Alain et PIBERNE Olivier.

Document unique – Démarche d'évaluation des risques professionnels - dossier de demande de subvention

Après concertation des deux assistants de prévention de la commune et l'exécutif, il a été retenu que la démarche de prévention sur le thème des risques professionnels sera faite en interne, un comité de pilotage sera constitué. Les aides financières possibles vont être sollicitées et notamment auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires

Il est décidé d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires. Le Président du Centre de gestion de l'Ain sera mandaté pour procéder à la consultation des différents prestataires potentiels.

Mise en œuvre de l'évaluation professionnelle

Pour l'entretien professionnel annuel d'évaluation, chaque collectivité doit déterminer les critères d'évaluation, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères seront déterminés définitivement après l'avis du Comité Technique.

Modification des commissions communales

Compte tenu de la démission d'un Conseiller Municipal certaines commissions communales et certaines délégations syndicales et intercommunales sont modifiées.

- RELATIONS SCOLAIRES-PERISCOLAIRES-JEUNESSE ET SPORTS : BLANC Dominique, DECOMBAZ Marielle, GIROD Claude, HUGON Denise, QUINIO Jeanne, PIBERNE Olivier.
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : BLANC Dominique, BARRILLIET Annick, FERROLIET Françoise, DECOMBAZ Marielle, HUGON Denise, QUINIO Jeanne, SURGAND Marie-Odile.
- ASSOCIATIONS – GESTION DE LA MAISON DES SOCIETES : BLANC Dominique, BLANC Jérémy, DECOMBAZ Marielle, DESMARIS Christian, HUGON Denise, QUINIO Jeanne, PIBERNE Olivier, SURGAND Marie-Odile.

Modification du tableau des emplois permanents communaux

Suite à la réussite de Nadia aux épreuves du concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles et l'inscription sur la liste d'aptitude, l'agent au poste d'entretien est promu agent territorial spécialisé 1ère classe des écoles maternelles à compter du 1er avril 2016.

Convention pour la garantie prévoyance fixant l'intégration de l'agent du SIVOS au personnel communal

Afin qu'il puisse bénéficier du taux appliqué à tout le personnel de la commune, l'agent du SIVOS, gardien du gymnase, est intégré au personnel communal.

Le SIVOS remboursera à la commune en fin d'année le montant de la cotisation versée à la Mutuelle Nationale Territoriale.

POINTS DIVERS

ECOLE

L'exercice du Plan Particulier de Mise en Sureté du 10/02/2016, s'est globalement bien déroulé.

RYTHMES SCOLAIRES – CLSH – NAP

Nouvelles Activités Périscolaires 2014-2015 : le budget de l'année scolaire est équilibré en dépenses et recettes à 53 490,56 €.

La participation finale de la commune est de 7 586,55 €.

COLLEGE

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 09/02/2016 :

Charte de la laïcité à l'école acceptée.

Interdiction d'avoir tout objet connecté.

Plan de mise en sureté accepté.

Rentrée 2016-2017 : 616 élèves sont inscrits au collège.

Demande au rectorat pour l'ouverture d'un poste et demi pour la prochaine rentrée.

Acceptation d'une motion concernant la suppression des classes bilingues.

Organisation d'un loto à la salle des fêtes de St-Jean le 1^{er} mai 2016 pour financer un voyage.

L'action de liaison CM2 – 6^{ème} sera reconduite sous forme d'un film et de questions.

Information sur le harcèlement dans tous les collèges par le service médical.

BUDGET

En caisse le 29 février : 1 037 595,23 €.

NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Suite à l'appel d'offres la participation de la commune s'élève à 860 832,50 € soit un peu plus que l'estimation faite par Dynacité. Les travaux devraient commencer fin mars 2016.

BATIMENTS COMMUNAUX

Réunion du 17/02/2016 : une somme de 60 000 € sera inscrite au budget 2016 pour la maintenance des bâtiments.

ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

Courrier de la SCI Un Peu Plus au Sud (HUCHON) pour demande d'acquisition de la parcelle communale C1833 d'une contenance de 160 m² – Accord du Conseil Municipal.

CLSH - FAMILLES RURALES

Centre de Loisirs - Budget 2016 : la somme à prévoir au budget est de 260 800 €, la participation communale sera de 127 200 € y compris les Nouvelles Activités Périscolaires.

PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

Lors de la réunion du 24/02/2016, M. ROSSET, nouveau conservateur de la Réserve Naturelle, a proposé d'établir sur les pâturages communaux, un Plan de Gestion Intégré ce qui donnerait plus de lisibilité et de possibilité pour choisir un futur alpagiste. Ce plan est susceptible d'être subventionné à 75%. La participation communale ne dépasserait pas 4 000 €. Accord de principe du Conseil Municipal.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Assainissement épandage de boues du 19 février 2016 :

A Péron, 35 tonnes de matières sèches ont été concernées. 23 analyses de sols ont été effectuées : il en découle que la teneur en nickel est élevée. Des analyses de la boue sont également réalisées régulièrement. 70 % des boues du Pays de Gex sont évacuées et incinérées en Suisse.

Pôle affaires sociales et santé :

Bilan 2015 du CLIC : 657 Personnes - Budget : 105 502 €. Participation du Conseil Départemental de l'Ain :

57 750 € soit 55 % - Participation de la CCPG : 46 752 €.

Crèche de Gex : 40 berceaux actuellement et 60 berceaux prévus en janvier 2019.

Compte-rendu de la réunion du 25/02/2016 du Comité de Pilotage pour les déchets inertes. 12 zones sont à l'étude pour en retenir quatre en final. Une zone est retenue pour l'étude entre Logras et Farges.

COMMUNES FORESTIERES DE L'AIN

Lors de la réunion du 25/02/2016 pour la commercialisation des bois, une nouvelle charte de la forêt communale sera mise en œuvre. Abandon des mesures financières supplémentaires par l'Etat qui préconise l'augmentation de la commercialisation des bois. La nouveauté est l'obligation de s'inscrire à l'état d'assiette, établi avec l'ONF pour un programme d'exploitations ou de coupes sur 20 ans. Il faut dorénavant signaler au Préfet de Région ou à la DRAFF toutes modifications du programme.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Comptes rendus des réunions des 02/02/2016 et 16/02/2016.

Déclarations Préalables :

- * EDF ENR SOLAIRE – ZA de Pré Munny à Péron – Pose d'un générateur photovoltaïque (type fleur solaire) – Avis défavorable.
- * MOESCHING Cliff, 203 Chemin de Ruthet à Péron – Construction d'une piscine enterrée (suite DP15B0078 du 22/12/2015). Eaux de bassin rejetées dans le ruisseau après traitement du chlore – Avis favorable.
- * ANSOUD Johan, 877 Route de Lyon à Logras – Ravalement de façade + agrandissement des ouvertures existantes – Avis favorable.

- * ANSOUD Johan, 877 Route de Lyon à Logras – Pose de 6 velux de toit + rénovation de la toiture – Avis défavorable.
- * BAECHLER Eric, 264 Rue du Branlant à Logras – Construction d'une piscine enterrée – Avis défavorable.
- * HULTHMAN Marie, 228 Chemin du Molard à Greny – Installation d'une clôture simple torsion – Avis favorable.
- * CLERC Bernard, 162 Rue de la Gaine, à Logras – Construction d'une véranda – Avis défavorable.
- * RABILLER Christian, 29 Rue de Bruel, à Logras – Aménagement d'une zone de stationnement – Avis favorable.
- * PILLOUD François, 34 Impasse des chevreuils, à Logras – Rénovation des façades – Avis favorable.

Permis de Construire :

- * REGALO DA SILVA FERREIRA Nuno, Coteaux de Logras - lot n°13 -) à Logras – Régularisation suite au refus de conformité du 25.09.2012 – Avis favorable.
- * NICOLAS-GUIZON Sébastien, Route de la Combe à Péron – Construction de 3 villas – Avis défavorable.
- * MOESCHING Cliff, 203 Chemin de Ruthet à Péron – Construction d'un pool house – Avis favorable.
- * JANIN Carine, 103 Route de Pougny, à Péron – Rénovation d'un entrepôt en maison d'habitation + extension et création de 2 garages séparés – Avis favorable.

ASSOCIATION

Assemblée Générale des Aînés du 09/03/2016 : le club désormais appelé « Loisirs et Amitiés » est maintenant ouvert à tous sans limite d'âge. Un nouveau bureau a été constitué : Président MOUTTON J.L. – Secrétaire DESMARIS C. – Trésorier LEVRIER B.. Un voyage est en préparation. Le club se réunit tous les seconds mardis du mois à la Maison des Associations.

COURRIERS

Courrier de la SEMCODA sur le dysfonctionnement de la chaufferie à l'ancienne école de Logras. La chaudière fuel sera remplacée par une chaudière gaz.

DIVERS

Recensement : après une prolongation de trois jours par l'INSEE, pour palier certaines défaillances informatiques et l'indisponibilité momentanée d'un agent recenseur, nous sommes arrivés au terme du recensement de la population. Malgré une présence assidue de nos agents sur le terrain, nous avons rencontrés quelques difficultés auprès de certains habitants difficiles à joindre ou récalcitrants. Nous remercions les habitants pour leur vive participation.

AVRIL 2016

Excusés : Mmes BOSSY Virginie, DECOMBAZ Marielle, SURGAND Marie-Odile (pouvoir à Mme BLANC Dominique)

Absent : DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Compte de gestion et compte administratif 2015

Le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015 sont approuvés.

Budget primitif 2016 : affectation du résultat 2015

Au vu du compte de gestion 2015, il est décidé d'affecter au budget primitif 2016 l'excédent de fonctionnement 2015 (1 006 307.25 €) comme suit :

- En recettes d'investissement "Réserves : excédent de fonctionnement capitalisé" : 806 307.25 € dont 494 918.41 € en couverture du besoin de financement réel d'investissement, et 511 388.84 €, en réserves pour financer de nouvelles opérations.
- En recettes de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté » : 200 000 €.

Budget primitif 2016 : vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales

Les taux d'imposition des quatre taxes directes locales restent inchangés et sont fixés pour 2016 comme suit : taxe d'habitation 13,36 %, taxe foncière (bâti) 11,92 %, taxe foncière (non bâti) 47,14 %, CFE 18,74 %.

Vote du budget primitif 2016

Le Budget Primitif général 2016 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Attribution du marché public de prestations intellectuelles missions de maîtrise d'œuvre relatives aux aménagements de voiries

Le marché pour la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre des aménagements de voiries communales est attribué à l'entreprise URBALAB à 69007 LYON pour un montant de 92 688,01 € TTC.

ONF – programme travaux forestiers 2016

Le programme d'actions 2016 préconisé par l'Office National des Forêts pour la gestion de la forêt soumise de Péron est accepté selon devis présenté :

- travaux de maintenance : entretien de la parcelle 44 pour un montant de 1 708,04 € HT,
- travaux sylvicoles : intervention en futaie, dégagement de semis parcelles 12 et 13 pour un montant de 8 915,63 € HT. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30 % par la Région Rhône-Alpes, soit 2 674,00 € HT.
- travaux d'infrastructures : pré-étude pour la desserte des Bas-Monts (soumises récemment au régime forestier) pour un montant de 2 038,07 € HT.

POINTS DIVERS

ECOLE

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 08/03/2016.

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité, un exercice de confinement a été réalisé le 10/02/2016 sans remarque particulière si ce n'est de revoir la salle d'évolution, laquelle ne possède pas de point d'eau.

Pour l'année scolaire 2015-2016, 1 ATSEM souhaite diminuer son activité avant de prendre une retraite complète l'année

suivante. Elle ne travaillera qu'à mi-temps et ne sera pas remplacée.

COLLEGE

Compte-rendu de la réunion cantine du 22/03/2016 avec MM BOMME et MARTINON.

Proposition de M. BOMME d'une convention tripartite avec le Département et le Collège pour la rentrée 2016 de ne prendre les enfants de l'école de Péron qu'à partir du CE2 et non 80 enfants comme stipulés.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Compte-rendu de la réunion avec la CCPG pour le zonage des containers semi-enterrés.

Présentation du zonage pour le déploiement des Conteneurs Semi-Enterrés : 1 CSE pour 30 logements, contre 55 initialement et une distance inférieure à 300 m pour chaque habitation. Cela implique à moyen terme 37 CSE pour Péron contre 25 prévus initialement par la commission voirie.

Compte-rendu de la réunion du 14/03/2016 pour l'emplacement et le nombre de containers dans l'opération « L'écrin ». Deux containers sont prévus sur un emplacement qui à terme pourra en contenir trois.

Compte-rendu de la réunion du 23/03/2016 avec M. et Mme Consani pour l'achat du terrain devant recevoir les containers semi-enterrés pour Greny. Le terrain, d'une superficie de 87 m², sera acheté 500 €.

BUDGET

En caisse le 04 avril : 838 525,22 €.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS du 07/03/2016

57 dossiers, permis de construire et déclarations préalables (2013-2014) ont été étudiés pour leur classement en catégorie. Une nouvelle catégorie 3 a été créée. Une mise au point sur les derniers dossiers en suspens a été faite.

NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Compte-rendu de la réunion de chantier du 29/03/2016. Les travaux devraient débuter par le désamiantage le 12 avril 2016. Suite aux nouveaux montants de travaux transmis par Dynacité après négociation avec les entreprises, la commune s'est étonnée que sa partie augmente d'environ 20 % alors que celle de Dynacité est en diminution de 10 %. Des explications convaincantes devront être fournies par Dynacité avant d'accepter toute nouvelle convention.

ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

Courrier de la SCI Nicolas pour l'acquisition de la parcelle n° 1833. Accord du Conseil Municipal.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du PÔLE autisme du 05/04/2016. En 2015 : 6 enfants ont été dépistés et dirigés sur l'université de Genève. 24 ont bénéficié d'aide et de soins par des éducatrices spécialisées et par une psychologue. 22 interventions ont eu lieu dans 15 écoles. 6 enfants sont suivis dans les crèches. L'association forme également des personnes de l'éducation nationale, aide les parents à développer l'autonomie de leur enfant.

Commission eau et assainissement : le principal sujet abordé est le travail sur la mise en place de la régie avec deux thèmes particuliers : emplacement de la future régie et le mode de gestion.

PLUI

Compte-rendu du 1^{er} Comité de Pilotage du PLUiH/SCOT du 29/03/2016. Les travaux viennent de débuter dont la fin est programmée pour le printemps 2019.

Présentation du contentieux déposé par M. et Mme MARCHAND concernant le PLU de 2011 par rapport à la zone N de Pré Millet.

SIVOS

Compte-rendu de l'Assemblée Syndicale du 06/04/2016. Le budget a été voté avec une participation pour Péron de 30 000 €.

FOOT SUD GESSIEN

Compte-rendu de la réunion du 25/03/2016. Les communes de Collonges, Farges, Saint Jean de Gonville, Thoiry et Péron ont accepté de financer une étude globale sur le football sud gessien.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Comptes rendus des réunions des 01/03/2016 et 29/03/2016.

Déclarations Préalables :

- * MOSER Marcel, 213 rue des Corneilles à Péron – Construction d'un abri de jardin avec toiture goudronnée – Avis défavorable.
- * COMPOY Fabien, 143 Grand Rue à Péron – Aménagement d'un bâtiment agricole en 2 logements – Dossier irrecevable (imprimé non conforme).
- * EDF ENR SOLAIRE, ZA de Pré Munny à Péron – Installation d'un générateur photovoltaïque – Avis défavorable.
- * SAUCHAY Franck, 620 Rue du Paruthiol à Péron – Construction d'un abri de jardin – Avis favorable.
- * JULLIEN Daniel, 124 Rue du Branlant à Logras – Installation de panneaux solaires et d'un portail – Avis défavorable.
- * LAROSE Didier, 430 Vie de l'Etraz à Péron – Installation d'une Pergola – Avis favorable.
- * GERMAIN Michel, 66 Rue des Corneilles à Péron – Extension d'un abri de jardin existant – Demande de pièces complémentaires.
- * CLERC Bernard, 162 Rue de la Gaine à Logras – Construction d'une véranda et d'une pergola – Avis favorable.
- * BAECHLER Éric, 264 Rue du Branlant à Logras – Construction d'une piscine – Avis favorable.
- * RABASA-LLORCA Monique, 7 Chemin de Ruthet à Péron – Installation d'une clôture en limite – Avis favorable.
- * DEDIEU Daniel, 125 Chemin de Panferet à Péron – Construction d'un abri de jardin en limite séparative – Avis favorable.

Permis de Construire :

- * COLLOCA Cristiana, 20 Rue de l'Ancienne Fruitière à Feigères – Construction d'une extension de maison individuelle – Demande de pièces complémentaires.

- * BOURDIN Frédéric et Le PREVOST Laure, 241 Rue du Paruthiol à Péron – Réhabilitation d’une ancienne maison, création de 3 logements – Avis défavorable.
- * CHARVET Véronique, 51 Chemin du Crêt à Logras – Construction d’un abri pour SPA – Avis défavorable.
- * GRANDCHAMP Bruno, 35 Chemin du Moléron à Feigères – Extension d’une maison existante + réalisation d’une toiture terrasse – Avis défavorable.

Maintenance du chalet : ramonage de la cheminée, installation d’un détecteur de fumée, traitement des fenêtres et menuiseries.

Verger Tiocan

Compte-rendu de l’Assemblée Générale du 12/03/2016. Présence de nombreux Conseillers Départementaux. L’association compte 112 membres et bénéficie de nombreuses subventions qui ont permis d’acheter un presseur et un broyeur et de construire une plateforme permettant d’accueillir un chapiteau. La fête de la pomme sur le verger est une réussite.

ASSOCIATIONS

AG3

Compte-rendu de l’Assemblée Générale du 09/03/2016. Les comptes de l’année 2015 sont positifs, cependant il existe des différences entre les réservations et le paiement des usagers. La fréquentation est en hausse : 775 adultes et 234 enfants. Le statut particulier des scouts a été aboli suite à la nouvelle réglementation. Il reste à la vente 39 livres sur le Gralet. Projets 2016 : le site de réservation en ligne va être modifié pour la mise en place d’une correspondance avec les offices de tourisme, les campings et les autres refuges.

Modification du règlement pour l’adapter aux nouvelles dispositions réglementaires.

COURRIER

Courrier de Monseigneur ROLAND Pascal, évêque de Belley-Ars.

DIVERS

Elections législatives partielles les 5 et 12 juin 2016 si M. le Préfet nous l’autorise, à la Maison des Associations, la salle Champ Fontaine étant occupée.

Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal sur le site internet de la mairie de Péron à l’adresse suivante : <http://www.mairie-peron.com>

CONTENTIEUX

Dans le cadre de litiges au sujet d’urbanisme et de non-respect du PLU nous avons répondu à la convocation de Mme la Déléguée du Procureur de la République le 17 mai à Bourg en Bresse pour une médiation pénale.

- 1^{er} litige avec M. Balland pour une construction illégale et sans permis de construire en zone A. Dans le cas où la construction est démolie, la commune s’engage à arrêter les poursuites. M. Balland refuse cette médiation. En conséquence, Mme le Délégué du Procureur de la République va transmettre à nouveau le dossier à M. le Procureur pour suite à donner : vraisemblablement un procès au tribunal pénal.
- 2^{ème} litige avec M. Blaise pour un mur de clôture et des fenêtres de toits en pente réalisés malgré un arrêté négatif. Dans le cas où le mur est démolit et que deux nouvelles demandes d’urbanisme conformes au PLU sont déposées (pour la clôture et les fenêtres de toit), la commune s’engage à arrêter les poursuites. M. Blaise accepte cette médiation : Il doit déposer ces déclarations préalables au plus tard le 15 juin, le mur de clôture doit être démonté au plus tard le 31 décembre 2016 et fera l’objet d’un constat de la part de la Mairie.

Pour toutes vos démarches administratives
(Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)
vous pouvez consulter et télécharger les documents
sur le site www.service-public.fr

Vois'Ain, Voisines, au des Campagnes

Mieux vivre ensemble



CHARTRE

- Je préserve la propreté de la campagne en ne jetant pas de déchets dans la nature.
- Je privilégie une conduite douce sur les routes parfois étroites de campagne ; je suis très attentif au croisement avec les engins agricoles.
- Je respecte les propriétés privées : espaces cultivés, prairies, troupeaux et matériel agricole.
- Je ne laisse pas mon chien vagabonder car, aussi gentil qu'il soit, il est susceptible d'endommager des cultures ou d'effrayer les troupeaux.
- Je taille les haies et arbres pour éviter qu'ils n'empiètent sur le champ voisin.

Si j'ai des questions, je vais voir mon voisin agriculteur.



- Je travaille dans le respect de tous selon des pratiques conformes à la réglementation. Je fais mon possible pour diminuer les nuisances sonores et olfactives.
 - Je suis obligée de tenir compte de la météo et particulièrement des vents, lorsque j'entretiens mes cultures.
 - Je prends des précautions pour ne pas gêner la circulation et j'évite de salir les routes lorsque je me déplace avec des engins agricoles.
 - J'enfouis le plus rapidement possible les fumiers après épandage.
 - Je respecte les limites des propriétés lors des labours et traitements des champs.
- Je suis ouverte et attentive aux questions de mes voisins.**



► LA COMMUNE S'ENGAGE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Bien qu'abondantes à l'échelle régionale, les ressources en eau sont inégalement réparties dans l'espace et dans le temps (pluies importantes en hiver et à l'automne mais sécheresses de plus en plus fréquentes et marquées)... Également, la qualité de nos ressources est préoccupante avec notamment des risques de contaminations fréquentes par les pesticides, tant sur les eaux superficielles que sur les eaux souterraines.

Sans modifier nos pratiques, l'accès à une eau de qualité et en quantité sera à l'avenir de plus en plus difficile et coûteux.

En écho à ce constat, la commune de Péron s'est engagée dans un plan de désherbage et un plan de gestion différencié des voiries et espaces verts dont le but affiché est de mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement sur les espaces publics en économisant l'eau et en abandonnant l'usage des pesticides.

Le 10 Février dernier a eu lieu la réunion de lancement du projet. Pendant les 6 mois de l'étude, la municipalité accompagnée par le cabinet Envilys va œuvrer pour dresser le bilan des pratiques et repenser l'entretien des espaces communaux afin qu'à l'issue de ce diagnostic, un programme d'actions soit proposé au Conseil Municipal et que la commune puisse être certifiée « O Phyto ».



Les produits phytosanitaires.

Dans l'environnement, ces produits sont particulièrement nocifs pour les écosystèmes aquatiques, destruction des herbiers, baisse de fertilité des poissons... et constituent un réel problème de santé publique :

« 1 gramme de matière active (1 capuchon de stylo) suffit à rendre impropre à la consommation l'eau de 3 piscines Olympique ! Soit la consommation de 200 personnes sur une année ».

En ville, la majorité des traitements sont destinés à éradiquer les herbes sur le trottoir. Ces surfaces sont bien souvent imperméables et connectées au réseau d'eaux pluviales. Il y a donc un risque de retrouver les produits chimiques dans l'eau que nous consommons.

Aidez-nous à protéger nos ressources !

La végétation sur le trottoir n'est pas un défaut ou un manque d'entretien, acceptez un peu d'herbe devant chez vous et vous participerez à la préservation de la qualité d'eau. Si cette herbe vous gêne vraiment, prenez un outil, de l'huile de coude et enlevez la naturellement.

La réglementation

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (n° 2015-992 du 17 août 2015) a été adoptée mercredi 22 juillet 2015 et est parue au JO n° 0189 du 18 août 2015.

L'article 68 vise à modifier la loi "Labbé" (loi n°2014-110 du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national). Ainsi, l'échéance concernant **l'interdiction aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires** (hors produits de biocontrôle, produits AB et produits à faibles risques) **pour l'entretien des espaces verts, voiries, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public** est avancée du 01/01/2020 au **01/01/2017**. De plus, il sera également interdit à la même date d'utiliser des produits phytosanitaires sur les **voiries**, sauf pour des raisons de sécurité. Pour les particuliers, la **vente en libre-service sera interdite au 01/01/2017** et l'interdiction d'utilisation avancée au **01/01/2019**.

Règles de bon voisinage

- ⇒ L'usage des tondeuses et autres engins à moteur est autorisé du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.
- ⇒ Les feux de branchages, d'herbes et de feuilles sont strictement interdits par l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Ayez recours aux déchetteries et au compostage.
- ⇒ L'élagage et la destruction des espèces végétales nuisibles sont obligatoires.

► NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Cette année encore, la municipalité a organisé son traditionnel nettoyage de printemps qui avait pour objectifs de débarrasser notre commune d'encombrants divers et dépôts sauvages jetés par des citoyens indécents et peu soucieux de la préservation de notre environnement.

C'est ainsi que le samedi 19 mars, par une belle matinée ensoleillée, une trentaine de personnes a concentré ses efforts sur les secteurs de la route de Lyon, la zone de Pré Munny, le long de la 2x2 voies et de la voie ferrée, la route des jeunes et les ruisseaux du Martinet et du Panferet.

Munis de gants, gilets jaunes, bottes et petit matériel, les participants ont récolté près de 500 kg de déchets divers, soit près du double que l'an dernier.

On notera une nouvelle fois une forte mobilisation des pêcheurs et de jeunes Péronnais et, ce qui est encourageant pour la pérennisation de cette manifestation, l'arrivée de nouvelles têtes...

L'opération s'est déroulée dans une grande convivialité et la bonne humeur et tous se sont retrouvés autour d'un buffet largement mérité.



RECENSEMENT

Tableau récapitulatif:

Résidences principales	1048
Logements occasionnels	8
Résidences secondaires	71
Logements vacants (ou catégorie indéterminée)	76
Fiches de logements non-enquêtés	21
Total	1224
Nb habitant recensé	2538

CCPG

► RÉSEAU RÉNOVATION

Depuis 2005, la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) s'est engagée dans des actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et de valorisation des énergies renouvelables.

C'est pourquoi, la collectivité s'est fixée comme objectifs, dans son Projet de Territoire, d'accompagner la rénovation énergétique des logements sur le Pays de Gex. Cela se traduit par la mise en place d'un guichet unique de conseils aux particuliers qui répond au nom de « Réseau rénovation ».

Ce service d'accompagnement des ménages dans leur projets de rénovation de logement se veut personnalisé, depuis la conception jusqu'au suivi de la performance énergétique. Ainsi, tout propriétaire de résidence principale du Pays de Gex pourra bénéficier de premiers conseils gratuits, d'un diagnostic du projet, d'une définition de plans de travaux, de la transmission des coordonnées des professionnels référencés ainsi que d'une aide dans le montage des dossiers de financement des travaux.

Grâce à une aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ain, le coût de l'accompagnement pour les ménages s'élève à 300 € pour les propriétaires de maison individuelle et entre 600 et 800 € pour les copropriétés, selon leur taille.

Pour pouvoir bénéficier d'aides au financement, les particuliers devront répondre à certains critères d'éligibilité (profil du ménage, caractéristiques du logement, revenus...).

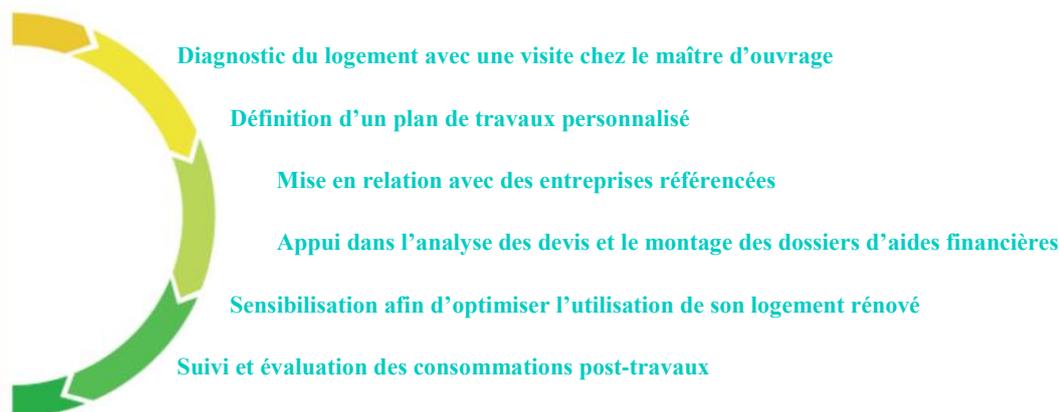
Effectif dès le 4 avril, « Réseau rénovation » est animé par Hélianthe, grâce à un conseiller dédié au Pays de Gex.

Celui-ci est joignable au 04 50 99 30 49.



- **Quel service apporte Réseau rénovation ?**

Animé par Hélianthe, Réseau rénovation accompagne, via un conseiller énergie dédié au Pays de Gex, les propriétaires sur les différentes étapes de leur projet :



- **À qui s'adresse Réseau rénovation ?**

Tous propriétaires d'un logement à rénover, qu'il soit occupant ou bailleur. Si le logement est en copropriété, ce sera la copropriété dans son ensemble qui sera accompagnée jusqu'à la réalisation des travaux.

- **Ce service est-il gratuit ?**

Le premier temps de conseil est gratuit. Le propriétaire paye ensuite un montant forfaitaire pour l'ensemble du parcours d'accompagnement, y compris pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Pour les particuliers propriétaires d'une maison individuelle, le coût est de 300 €. Dans ce cas de figure, le coût réel de l'accompagnement pour la Communauté de communes du Pays de Gex est de 800 €.

Pour les copropriétés, le montant diffère selon le nombre de logements :

- 600 € pour une copropriété jusqu'à 20 logements inclus,
- 800 € pour les copropriétés à partir de 21 logements.

L'engagement dans le parcours d'accompagnement se traduit par la signature d'une charte avec la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG).

- **À quoi sert la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) ?**

Les CEE sont délivrés par l'État et obtenus :

- à la suite d'actions entreprises par les opérateurs ;
- par l'achat de CEE auprès d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie ;
- à travers des contributions financières à des programmes d'accompagnement.

Réseau rénovation se charge d'obtenir les CEE et de les valoriser afin de permettre aux particuliers de récupérer une partie du montant investi dans les travaux.

- **La Communauté de communes du Pays de Gex apporte-t-elle une aide financière aux travaux ?**

Oui, pour les ménages en précarité énergétique, c'est-à-dire :

- ayant des revenus « modestes » selon les plafonds de ressources de l'Agence nationale de l'habitat ;
- dont les logements sont classés E, F ou G (diagnostic de performance thermique) et construits avant 1988 ;
- étant propriétaires occupant de son logement en résidence principale.

Les conditions de financement sont les suivantes :

- en termes de performance énergétique :
 - atteindre le niveau BBC rénovation (possibilité de travaux phasés),
 - répondre aux critères d'éligibilité du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE), notamment sur le fait que les travaux soient réalisés par un artisan labellisé RGE.
- engagement du propriétaire : intégrer le parcours d'accompagnement de la plateforme de la Communauté de communes du Pays de Gex.

L'aide est plafonnée à 20 000 euros et à 45 % du coût de la dépense subventionnable (travaux éligibles au CITE), avec un montant plancher fixé à 1 000 euros.

- **Comment prendre contact avec le conseiller énergie ?**

Par téléphone, en appelant le 04. 50. 99. 30. 49.

Les murs de pierre sèche

Fiche n°01 • février 2016

Comprendre ...

Édifiés **sans liant**, les murs en pierre sèche relèvent de pratiques constructives ancestrales qui, loin d'être dépassées ou obsolètes, répondent à des enjeux environnementaux, paysagers et culturels.

Lieux de vie pour la faune et la flore

Tandis qu'à la surface des pierres, on trouve mousses, algues et lichens, les cavités, abritées de la lumière et du vent, sont des lieux propices à l'hivernage d'espèces animales. Les fortes amplitudes thermiques des faces ensoleillées des murs génèrent un microclimat semi-aride recherché par les reptiles. Quant aux faces ombrées, plus humides, elles sont un terrain de prédilection pour les fougères ou les cymbalaires.



Cymbalaire des murs



Lézard vert

Des murs adaptés aux ressources

Généralement construits avec des blocs de roche affleurant, notamment calcaires, les murs en pierre sèche sont issus de ressources disponibles localement et présentant des facilités d'exploitation.

L'appareillage (façon dont les moellons ou les pierres sont assemblés) dépendra de la nature de cette roche. Là où la pierre est homogène, de forme parallépipédique, un appareillage régulier est possible. Dans les endroits où l'on trouve le calcaire sous forme de blocs, on parlera d'appareillage en « opus incertum » de gros moellons.

MURS DE SOUTÈNEMENT, DE CLOTURE

Répondant à des principes de construction proches, deux types de murs sont construits en pierre sèche : **les murs de soutènement et les murs de clôture**.

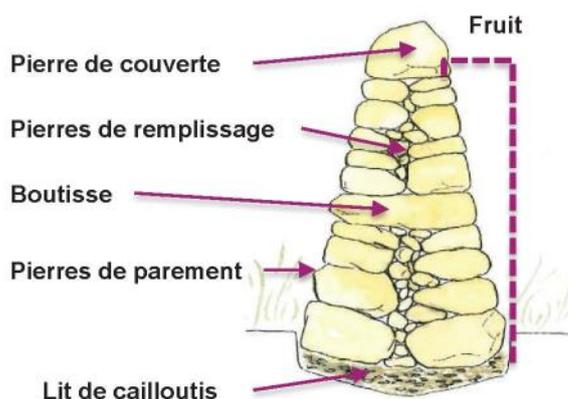
Ils maintiennent les talus, protègent les jardins des vents, conduisent le bétail à la pâture, délimitent les parcelles...



Mur de soutènement de jardin



Mur de clôture



Des murs à double parement

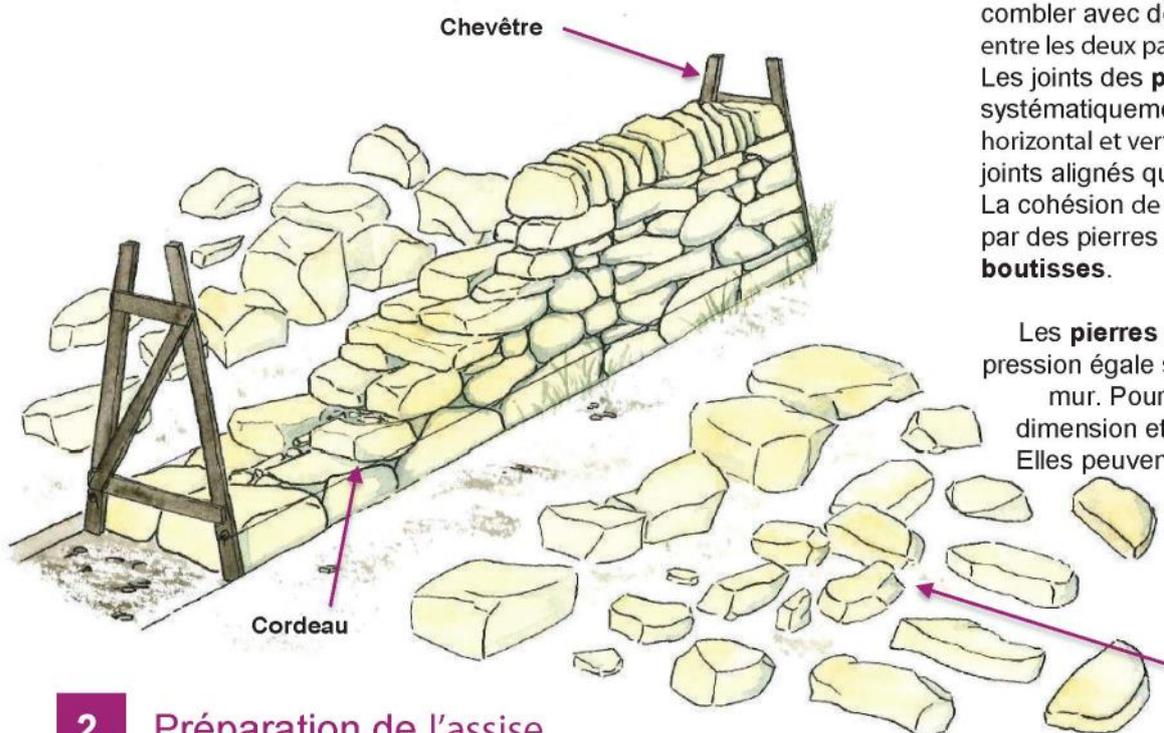
Les murs de clôture sont le plus souvent des murs à double parement, composés de deux façades constituées pour l'ensemble de pierres distinctes. Bien que **réalisés sans aucun liant**, les murs en pierre sèche sont des ouvrages d'une remarquable solidité. Cela s'explique par le fait que les blocs qui les composent sont entrecroisés. Cette solidité vient aussi du poids de l'édifice lui-même, ainsi que du fruit du mur : ses faces externes sont inclinées vers l'intérieur. Les murs sont terminés par des pierres de couronnement calées les unes avec les autres.

Restaurer les murs de pierre sèche...

Avant d'entamer la restauration proprement dite, il est essentiel d'effectuer un diagnostic des causes de dégradation du mur : mauvaise adaptation à la pente, végétation, gel des pierres... Ce diagnostic doit permettre une intervention adaptée. Celle-ci s'organise par **étapes** :

1 Démontage du mur

Les pierres à réutiliser dans le parement ou en remplissage **sont triées** : pierres poreuses ou fissurées, pierres de soutènement, pierres de construction et boutisses, **Un passage libre au pied du mur est ménagé**, il permet un gain de temps et d'effort lors de la construction.



2 Préparation de l'assise

Si la roche n'est pas affleurante, la terre végétale est enlevée, un lit de cailloutis est reconstitué et damé afin de **constituer le sol sous la fondation du mur**, Des **chevêtres servant de gabarits** sont mis en place en têtes de la portion de mur à restaurer, des cordons sont tendus de l'un à l'autre.

3 Construction du mur

La fondation est composée de grandes pierres qui s'enfoncent sous le poids des matériaux. **Légèrement inclinées vers le centre**, elles sont disposées en quinconce et viennent se rejoindre au centre du mur.

Le remplissage du mur consiste à combler avec des petites pierres les vides entre les deux parements d'un même lit. Les joints des **pierres de parement** sont systématiquement croisés, dans le plan horizontal et vertical, afin d'éviter des joints alignés qui fragiliseraient le mur. La cohésion de l'ouvrage est renforcée par des pierres de liaison appelées **boutisses**.

Les **pierres de couverture** exercent une pression égale sur les deux parements du mur. Pour cela, elles sont de grande dimension et couvrent toute sa largeur. Elles peuvent être posées à plat ou sur chant.

Tri des pierres :
Pierres de fondation,
boutisses, remplissage,
parement et couvertes

LE RÔLE DU PARC

Le Parc naturel régional du Haut-Jura s'attache à conserver et transmettre les savoir-faire du patrimoine bâti.

Dans le cadre d'un projet INTERREG franco-suisse mené en 2013-2015, le Parc a coordonné plusieurs actions visant à valoriser la pierre sèche, les enduits et badigeons de chaux, les tavaillons d'épicéas.

Une **plaquette de sensibilisation à l'entretien et à la restauration des murs en pierre sèche** a été éditée. Elle est disponible sur simple demande au Parc du Haut-Jura ou sur le site internet.



Crédit photos : J. Barlet, M. Forestier, D. Michaud,
Croquis : E. Chaulacel

Sur internet : http://www.parc-haut-jura.fr/fr/site-habitant/patrimoinearchitecture/connaissances/guides-techniques.263-301-801__1646.php

Parc du Haut-Jura – février 2016
Contact Parc : Muriel Vercez
m.vercez@parc-haut-jura.fr



► FOOTBALL SUD GESSIEN

Suite à son traditionnel loto intitulé LOTO SOLIDARITE FOOT, le Football Sud Gessien avait convié le directeur de l'ADAPEI de Saint Jean de Gonville à une petite réception pour lui remettre un chèque de 1'000 € pour son association.

Chaque année, Sud Gessien organise un loto à l'issue duquel est remis un chèque en faveur d'une association gessienne œuvrant dans le domaine social.

Si ce loto du 20 février dernier n'avait pas été une réussite financière, les membres du club ont tenu quand même à honorer leur promesse de don.

Monsieur Bernard Genevrier, directeur de l'ADAPEI de Saint Jean est venu accompagné d'une assistante mais également d'Aurélie, Romain, Isabelle et Jean-Luc, bien connu du milieu associatif thoisyrien, ces 4 pensionnaires étant des représentants du conseil de la vie sociale de l'antenne ADAPEI de Saint Jean.

Monsieur le Directeur a remercié le club de foot et a informé que ce don de 1'000 € serait utilisé dans un projet d'aménagement ludique du parc entourant le foyer Pré la Tour.



► INAUGURATION AMICALE DE GRENY

L'amicale de Greny vous remercie de vous être déplacés aussi nombreux pour notre première manifestation. Cette journée a été un réel succès. Malgré la pluie, une ambiance chaleureuse et festive était au rendez-vous !

Nous sommes ravis d'avoir pu réunir les différentes jeunes



Une partie de l'Amicale de Greny lors du Téléthon 2015 à Challex.

du Pays de Gex pour notre premier événement. Merci aux jeunes de Péron, Saint-Jean, Fenières, Ecorans, Sergy et Pougny de s'être déplacées pour nous soutenir dans la mise en route de notre jeunesse !

Merci aux employés communaux pour l'entretien de la place, qui l'ont rendu conviviale.

Malgré la pluie, nous avons pu compter, sur la « Bonne Humeur » qui comme son nom l'indique a remotivé les troupes à la suite du repas confectionné par le 8 à 8 de Saint-Jean.

Merci à tous nos sponsors, sans qui le démarrage aurait été difficile : Greny Carrosserie, Nabaffa, Gravière Vernay, Hofer TP, Osiris Paysage, La Ptite Casse, La Ferblanterie Gessienne, David Perray Electricité, Girard TP, Auto Plus, L'Auberge de la Fruitière, Y.O.C.O. Estate, Sicierie Lelaizant, LaFabrique.

Nous vous attendons tout aussi nombreux pour notre prochain événement, le 19 juin, même lieu. Nous organisons un videgrenier, avec buvette et restauration. Pour plus de renseignement, merci de contacter le président de l'association Yoann Baumgartner au : 06.79.13.97.58.

L'amicale de Greny

► LOISIRS ET AMITIÉS

L'association « Loisirs des Aînés » de Péron a changé de nom en ce début d'année afin de ne pas se limiter aux seuls Aînés de la commune. L'association désormais appelée « Loisirs et Amitiés » est emmenée par Jean-Luc Moutton, elle est ouverte à tous à condition d'être disponible tous les seconds mardis du mois pour une après-midi récréative basée sur la convivialité. Au programme : des jeux et des discussions à bâtons rompus, sans oublier le goûter. Le lieu de rencontre est la maison des

associations de Péron à partir de 14 heures, il faut venir avec sa joie de vivre, le sourire étant de rigueur. La sortie annuelle de l'association se déroulera le samedi 11 Juin à la ferme auberge de Pré Velard. On peut rejoindre ce groupement de personnes en contactant Mr Moutton Jean-Luc (jlmutton@gmail.com), il se fera une joie de vous expliquer le fonctionnement de cette nouvelle association.



Comme vous le savez notre but est d'organiser des manifestations dont les bénéfices sont réinvestis dans l'achat de matériel, en prêt pour les associations adhérentes, à la location pour les autres associations et les particuliers.

Donc n'hésitez pas à demander la liste à l'adresse suivante : locmat.cdfp@gmail.com ou par téléphone au 06.51.81.86.52

A vos agendas, voici nos prochaines manifestations

Samedi 18 Juin **Fête de la Musique**

Dès 19h Buffet et Buvette sur place au son de

La Bonne Humeur

Les P'tites Gouttes (pop / rock)

Soul'd'Out (dance et soul music)

Vénus Amical (folk / rock)



Plus d'infos au 06.15.63.59.69

Dimanche 4 Septembre **Montée du Gralet**

Repas chaud servi au chalet après la montée à pied.

Transport possible pour les personnes à mobilité réduite.



Plus d'infos au 06.15.63.59.69

Sans oublier le **mercredis du CINÉMA** tous les 2^e mois, vente de hot-dogs, pop-corn, chips et boissons sur place. Tarif enfant 4€ - adulte 5€

Prochaine séance le **8 juin** avec au programme :

ANGRY BIRDS À 18H00

MÉDECIN DE CAMPAGNE À 20H30



Trêve estivale en Juillet et Août. Plus d'infos au 06.51.81.86.52

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK



Comité des Fêtes de Péron

TÔT OU T'ARTS

Festival
des Arts de la Rue

PERON
Mercredi 15 juin
Salle Champ Fontaine

GEX & PAYS DE GEX
Du 13 au 18 juin 2016

Renseignements : 04 50 28 34 17 www.totoutarts.net



Licence entrepreneur de spectacles 2-1085929 / 3-31085930 / Ne pas jeter sur la voie publique.

18h30 - Spectacle du Centre de Loisirs (30 mn)

19h00 - Cie Aristobulle – Illusion sur macadam / Magie burelesque (60 mn)

Loin des paillettes, des petits lapins et de l'assistante godiche à qui on a promis de faire voir du pays. Plus loin encore de la "new magic wave coperfieldienne" (avec l'assistante top model toujours potiche), il existe une autre vision du spectacle de magie. La prestidigitation est ici, bien présente et surprenante. Illusion sur macadam présente un couple ordinaire transformant le quotidien en événements magiques, drôles, loufoques. Jouant avec le public et se jouant d'eux même, ce duo apporte une jolie leçon de magie : l'amour et de la magie décapante d'humour... Y'a un truc ! Ne le ratez pas !

<http://www.aristobulle.com>

20h15 - Cie Etincelle – Trajectoires aléatoires / Voltige aérienne et poésie (45 mn)

Voltige aérienne et poésie

Un couple déjanté à l'imagination galopante: lui bricoleur ingénieux, elle tout en envolées et en impulsion rêve de nouveaux horizons. Arrimés à leur caisse à voyager, machine absurde composée d'engrenages, de pédales, et d'un soupçon de folie, ils explorent le voyage d'aventure... Vous frissonnez au rythme de leurs tentatives d'envol entre poésie, voltiges aériennes, zeste de folie douce et drôles d'engins. Arriveront-ils à s'envoler pour de bon ?

<http://compagnie-etincelle.fr>

► AMICALE PERON PÉTANQUE

Après une réhabilitation totale du chalet de la pétanque du stade Bernard Blanc de Logras, les pétanqueurs de Péron ont repris les entraînements avec l'arrivée des beaux jours. On se retrouve désormais à Logras tous les samedis après-midi pour des rencontres amicales en doublettes et à la mêlée. Les huit premiers de la saison régulière seront qualifiés pour le but d'honneur de la fin de saison. Venez découvrir la pétanque loisir le samedi de 14H 40 à 19 heures. Grillades à partir de 18 heures. Renseignement : mdesmaris01@gmail.com



► BELOTE GESSIENNE

Le 16ème championnat de belote du Pays de Gex aura bien lieu cette année encore sur la période allant du début octobre à la fin mars 2017. Le calendrier officiel de la compétition est en cours d'élaboration, avec à l'heure actuelle 20 concours, il reste quelques dates disponibles. Avis aux associations et renseignement : mdesmaris01@gmail.com



► AAPPMA DE L'ANNAZ

L'association de pêche du sud du Pays de Gex va entamer sa seconde année avec le permis édité par le Groupement des Pêcheurs gessiens, il s'agit là d'une réelle avancée pour les pêcheurs car on peut désormais pratiquer son sport favori dans tout le Pays de Gex, lac de Divonne et étang de Cessy compris et ce avec le seul et unique permis gessien. L'association qui gère l'Annaz a cette année procédé à un alevinage important en surdensitaires salmonidés sur l'Annaz, ce qui permettra aux pêcheurs de découvrir ou de redécouvrir cette superbe rivière qui a su garder son caractère sauvage et où la pratique de la pêche est un vrai sport. L'AAPPMA de l'Annaz organisera un concours de pêche pour les enfants le dimanche 5 Juin sur l'étang de Cornelly.

Renseignement : mdesmaris01@gmail.com

► CHASSE ET NATURE « SI ST HUBERT M'ETAIT CONTÉ »

Après l'affiche publicitaire de notre loto du 12 mars 2016, manifestation qui a connu un franc succès, je reprends ma plume aujourd'hui afin de vous parler de l'étang de Cornelly.

Le 31 août 1979, le conseil municipal de Péron autorisa la création d'un étang sur le territoire communal au lieu-dit « Les Eaux Noires » stipulé dans les clauses du bail qui lie commune et société de chasse.

Serge Janin, président de la société de chasse St Hubert du Gralet, fit une demande de création d'un étang à Monsieur Le Maire de l'époque Georges Gourgier.

La société, à ses frais, procéda à son aménagement dont le but était d'apporter une zone de quiétude pour les oiseaux migrateurs et sédentaires.

Coût des travaux à l'époque : 14300 Fr.

En 1986 fût réalisé un bassin de décantation.

Coût des travaux : 8900 Fr.

En 2003 des travaux de curage et installation d'une vanne de régulation du niveau d'eau furent entrepris.

Coûts des travaux : 6800 €.

A ce jour la société de chasse souhaiterait aménager des bassins de décantation sur le périmètre de l'étang afin de purifier l'eau, projet présenté à la commune de Péron et aux responsables des milieux naturels de la communauté de communes du Pays de Gex. Cette idée a reçu l'aval de tous et le projet est intégré maintenant au contrat corridors « Mandement – Pays de Gex ».

Sous réserve de validation en ce mois de mai 2016 par les différentes structures porteuses et partenaires (CCPG, Région, Agence de l'Eau, Département, etc.) les travaux pourraient alors être planifiés assez rapidement.

La commission étang : Parfait Grobon, Olivier Lhermelin, Gérard Moutton, Bernard Ferrollet gèrent la réglementation de la pêche sur le site, aidés en cela par Christian Desmaris et Bernard Bonneton membres de l'AAPPMA que je tiens à remercier.

Chaque année, la société de chasse en liaison avec la société de pêche, organise le premier dimanche de juin un concours de pêche ouvert aux enfants et adultes.

Si vous fréquentez ce site magnifique, n'oubliez pas de respecter la propreté et surtout ne laissez pas vos chiens divaguer surtout en période de nidification des oiseaux.



Bernard FERROLLET – St Hubert du Gralet

Le Sou des écoles en action



L'association du Sou des écoles est toujours très active et organise de nombreuses manifestations afin de continuer à récolter des fonds pour pouvoir offrir diverses sorties et activités aux enfants scolarisés sur la commune.

Le **loto** a eu lieu le **dimanche 20 mars** et a été un véritable succès !

Petits et grands étaient nombreux, réunis pour une après-midi conviviale et nous les remercions pour leur implication.

Le **mercredi 30 mars**, les enfants de maternelle ont pu participer à la **chasse aux œufs**, organisée dans l'enceinte de l'école. Ils ont fait preuve de beaucoup d'enthousiasme et gourmandise !



Les primaires, quant à eux, se sont partagés les œufs en chocolat distribués aux enseignants.

Les **ventes de quiches** maison du mercredi remportent toujours le même succès. C'est pourquoi, nous tenons à remercier tous les parents pour leur participation.

Pour la **fête du printemps** du village, le Sou des écoles organise la foire aux plantons et le troc de jeux d'enfants le **dimanche 15 mai**. Nous espérons que le soleil sera avec nous une fois encore !



Face au succès de la **soirée dansante 2015**, le Sou des écoles a décidé de renouveler l'événement en proposant un moment de fête et de détente le **samedi 28 mai** autour d'une paëlla. Nombreux amis et familles sont attendus.

L'année se terminera avec la **Kermesse** le **samedi 25 juin**.

Le Sou des écoles remercie vivement toutes les personnes qui participent, de manière directe ou indirecte, au succès des manifestations. Grâce aux fonds récoltés, les enfants de l'école de Péron ont pu participer à divers projets tout au long de l'année scolaire, et notamment : équi-thérapie, intervention d'une conteuse, sorties raquettes et ski de fond / accrobranche, visite de la cité médiévale de Pérouges / de la grotte du Cerdon,...

L'équipe du Sou des écoles a besoin de toutes les bonnes volontés pour perdurer alors n'hésitez pas à nous rejoindre en nous contactant à l'adresse suivante : sou.peron@gmail.com

Vous pouvez également nous suivre sur : www.souperon.wordpress.com

C'est avec plaisir que nous partagerons ensemble les prochains évènements !

► BIBLIOTHÈQUE

Dès le mois de janvier, pour préparer la conférence du mois de mars, la bibliothèque de Péron s'est mise aux couleurs de l'Australie et a proposé une petite exposition. Le vendredi 11 mars, Mme Catherine Duran le Peuch nous a emmenés à la découverte des aborigènes, loin des grandes villes fréquentées par les touristes. Vous n'avez pas pu venir ? Françoise Moutton a fait pour vous ce résumé :

« Parler de l'Australie, c'est s'intéresser à un pays à l'échelle de l'Europe.

Quand l'expédition anglaise de James Cook, en 1770, longea la côte est, elle ne vit aucun habitant et prit possession de cette terre inconnue. En fait les peuples aborigènes vivaient là depuis 50 000 ans. C'est une mosaïque de communautés et de langues qui étaient des chasseurs-cueilleurs, semi-nomades ayant un grand sens artistique (peintures et gravures) et surtout pour eux la terre est sacrée. Ils la respectent et ont une grande connaissance de leur environnement. Les occidentaux colonisèrent ces terres, exploitèrent des mines, importèrent du bétail, de l'alcool et des maladies, provoquant des affrontements avec les aborigènes.

Selon l'administration anglaise, les aborigènes ne sont pas des personnes. Ils furent victimes d'intimidations, de massacres. Devant l'inefficacité des essais d'intégration, il y eut le vol des enfants placés en orphelinats et confiés à des familles blanches jusqu'en 1969.

En 2008, le gouvernement publia un acte de repentance. Actuellement on constate une grande présence sur les réseaux

sociaux des associations d'aborigènes qui veulent le respect de leur terre. On connaît peut-être l'art pictural de ces peuples et leur travail du bois. Leurs chants et danses rituels ainsi que leur sagesse sont de tradition orale. Pour les rencontrer, il faut voyager à l'intérieur du continent, ce qui suppose une bonne préparation ainsi que des réserves d'eau et de carburant car les espaces désertiques sont nombreux. La conférencière nous laisse sur cette double note : un espoir : que les aborigènes puissent transmettre leur savoir ancestral aux jeunes scolarisés en anglais, un problème : comment faire reconnaître des titres de propriété qui n'existent pas ?

A l'issue de la soirée, chacun a pu goûter au Lamington, recette sucrée d'Australie. »

Pour prolonger le voyage ou partir à la découverte de nouveaux horizons, les lectrices et lecteurs ont de quoi assouvir leur passion et trouver leur bonheur entre les biographies, les livres historiques, les romans, essais, qui les attendent sur les étagères de la bibliothèque. Il y a également un rayon spécial de lecture sur le Pays de Gex et l'Ain, un large panel de BD pour enfants et adultes, et de nouveaux romans pour les enfants et les jeunes.

Alors venez nous rencontrer :

- le mardi de 16h30 à 18h
- le vendredi de 15h à 19h30.

La bibliothèque de Péron organise une exposition sur la photographie.

Nous recherchons des personnes possédant des anciennes photos, cartes postales ou affiches concernant le village.

Si vous êtes concernés pouvez-vous prendre contact avec la bibliothèque aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessous :

Le mardi de 16h30 à 18h00

Le vendredi de 15h00 à 19h30

Le numéro de téléphone est le : 04 50 56 41 39

Merci d'avance

► REPAS DU CCAS - 27 FÉVRIER



Les médailles 70 ans : Mme VEILLET – Mme JURJEVIC – M BENNATO – M BALTA – M VEILLET – M DUPARC.



Les médailles 80 ans : Mme GIROD – Mme DELECRAZ.

ÉTÉ

Votre accueil est ouvert :
Du Mercredi 6 Juillet au Vendredi 29 Juillet
Du Lundi 22 Août au Mercredi 31 Août

3 groupes :

3/5 ans - 6/7 ans - 8/12 ans

Rencontre Intergénérationnelle
(Les Grands Parents sont invités
de 15h à 17h)
Mercredi 13/07

Nuit sous tente* au centre
Mardi 19/07

Veillée 12/07 et 25/08 (18h/20h30)



Mini-Camp Multi Activités **
à Seyssel 27-29/07 (CP-CE1-CE2)
(Kayak, Parcours Sarbacane et
Parcours Aventure)

Stage Danse Modern Jazz
22-24/08 (Pas de supplément mais
être inscrit sur les 3 matinées)

Veillée 12/07 et 25/08 (18h/20h30)

2016
2017

Et de nombreuses activités...
(Rencontre sportive, grands jeux,
rallye fontaine...)

3/5 ans

6/7 ans

REUNION D'INFORMATION
LE MERCREDI 25 MAI

18h-18h45 : bilan de l'année et modalités
2016/2017

18h45/19h30 : Info ÉTÉ (Salle Champ Fontaine)

INSCRIPTIONS

LE SAMEDI 11 JUIN

(9h00/17h00 au centre de loisirs)

Mini-Camp Multi Activités **
à Seyssel 25-27/07 (CM1-CM2-6ième)
(Canoë 8 mètres, Parcours Aventure,
AquaWipeOut)

Nouveau : Séjour Randonnée ***

Crozet/Lelex 1-4/08 (8/12 ans)

Veillée 12/07 et 25/08 (18h/20h30)

Stage Danse Modern Jazz
22-24/08 (Pas de supplément mais
être inscrit sur les 3 matinées)

8/12 ans

Conditions d'inscription :

- Fiche Sanitaire et Dossier Enfant à jour
- Remplir la fiche d'inscription (pas d'annulation possible)
- Être adhérent à l'association en 2015/2016 (25 euros)
- Réservation avec un acompte de 50 euros/enfant/semaine
(Fournir le règlement du mini camp et du séjour)

Contact: 04 50 48 31 52
centre.loisirs.peron@wanadoo.fr
Blog: peronloisirs.over-blog.com

* Nuit sous tente : 10 places, au centre, Être
inscrit les 19 et 20/07, 10 euros en supplément,
** Mini camps: 16 places, 2 nuits en tente,
Tarifs : 3 journées enfant, 45 euros en supplément
*** Séjour randonnée : 12 places, 2 nuits en refuge
(stage sportif selon météo)
Tarifs : 4 journées enfant et 60 euros en supplément

L'accueil se fait de 7h30 à 9h et le départ de 17h à 18h.
Pour la pause déjeuner, les arrivées et départs se font de 11h45 à 12h et de 13h30 à 14h.

NUMEROS D'URGENCE

SAMU, Médecins de garde	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
PHARMACIE DE GARDE	3237

SANTE SUR LA COMMUNE

Orthophoniste : A. LALOT	06 12 26 09 54
Ostéopathe : E. PORTHA	04 50 59 98 06
Psychologue : B. RANDOT	04 50 41 65 37
Massothérapeute : J. SIMOND	06 23 36 45 46
Homéopathe : Dr. DEMENTHON	04 50 56 38 10

MEDECINS A PROXIMITE

Dr. MOGENET, ST JEAN DE GONVILLE	04 50 56 44 21
Dr FLEURY, COLLONGES	04 50 48 60 22
CABINET DE MEDECINS, COLLONGES	04 50 56 71 00

PHARMACIE A PROXIMITE

THOIRY, Place de la Mairie	04 50 41 20 31
THOIRY, Val Thoiry	04 50 20 87 57
COLLONGES, Grand Rue	04 50 59 60 17

HOPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Léman	04 50 82 20 00
Centre Hospitalier d'Annecy	04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Tougin Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11

INFIRMIERES

Cabinet, COLLONGES	04 50 56 71 64
--------------------	----------------

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail : accueil@mairieperon.fr

www.mairie-peron.com

Lundi :	8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Mercredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Jeudi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

SERVICES SOCIAUX

Assistante Sociale, ST GENIS POUILLY	04 50 42 12 65
Point d'accès au Droit, GEX	04 50 41 35 86
CAF de l'AIN	0 810 25 01 10
Pôle Emploi, ST GENIS POUILLY	3949

RELAIS POSTE INTERMARCHÉ

04 50 59 15 70

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

ENFANCE ET SCOLAIRE

Ecole primaire	04 50 56 37 52
Collège	04 50 59 58 00
Centre de Loisirs	04 50 48 31 52
Halte-Garderie La Roulinotte	06 88 90 10 55

BIBLIOTHEQUE

04 50 56 41 39

Le mardi	de 16h30 à 18h00
Le vendredi	de 15h00 à 19h30

RESTAURANT SUR LA COMMUNE

Auberge Communale de la Fruitière	04 85 03 90 23
L'Hippocampe	04 57 28 40 16
L'Alambic	04 50 48 85 77
Pizza à emporter	04 50 59 40 71

POLICE MUNICIPALE

04 50 59 33 12

COLLECTE DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères	le jeudi
Gestion des poubelles	00 800 75 27 84 20
ALLO ENCOMBRANTS	04 50 20 65 86

DECHETERIE PERON

04 50 59 14 64

Mars à octobre	
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00 13h30 à 18h00
Le samedi	8h30 à 18h00
Le dimanche	9h00 à 12h00
Novembre à Février	Fermeture à 17h00
Fermée les jours fériés	

Calendrier des fêtes

JUN 2016			
Mercredi 1	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA
Dimanche 5 ou 12	CHASSE	CONCOURS DE PECHE	ETANG DE CORNELLY
Mercredi 8	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 11	ASSOCIATIONS COMMUNALES	FORUM	MdA
Mercredi 15	CLSH	FESTIVAL "Tôt ou T'arts"	CF
Samedi 18	COMITE DES FETES	FETES DE LA MUSIQUE	CF et STADE DE FOOT
Dimanche 19	AMICALE DE GRENY	VIDE GRENIER	GRENY
Dimanche 19	BASKET LOISIRS GESSIEN	TOURNOI AMICAL	GYMNASE
Samedi 25	SOU DES ECOLES	KERMESSE	CF
JUILLET 2016			
Vendredi 1	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	STADE DE FOOT
Samedi 2	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	STADE DE FOOT
Dimanche 3	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	STADE DE FOOT
Mercredi 14	MAIRIE	FEUX D'ARTIFICE	STADE DE FOOT
Vendredi 29	FAMILLES RURALES	CENTRE DE LOISIRS SPECTACLE	CF
AOÛT 2016			
Samedi 27	FOOT	TOURNOI DES JEUNES	STADE DE FOOT
SEPTEMBRE 2016			
Vendredi 2	BIBLIOTHEQUE + COS	LOTO	CF
Samedi 3	AMICALE DE GRENY	TOURNOI DE PETANQUE	STADE DE FOOT
Dimanche 4	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	GRALET
Mercredi 14	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA
Mercredi 14	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 24	PERON PETANQUE	JOURNEE DE CLOTURE DE SAISON	STADE DE FOOT

Toutes les dates des manifestations sont à retrouver sur le site de la commune : <http://www.mairie-peron.com>

MÉDIBUS

Lundi	4 juillet	10h30-12h30	Place Perdtemps (DIVONNE)
Lundi	4 juillet	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Vendredi	4 août	10h30-12h30	Parking de la Salle Boby Lapointe (St GENIS)
Vendredi	4 août	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY)
Vendredi	2 septembre	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 80 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 15 Août 2016.

La Rédaction



Société Musicale de PERON-SAINT JEAN DE GONVILLE

La Bonne Humeur

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>



Concert de Printemps à Péron. Pas foule ce samedi 30 avril pour assister à la belle prestation de nos juniors pilotés par Benoît ETIENNE et à celle de l'Orchestre Senior dirigé par Virginie. Aux dires des trop peu nombreux mélomanes présents, les programmes étaient intéressants et le jeu des orchestres de bonne facture. C'est ce qui ressortait des commentaires délivrés ici et là autour du verre de l'amitié accompagné des traditionnels gâteaux. Nous remercions encore de tout cœur celles et ceux qui avaient décidé de consacrer cette soirée à la Bonne Humeur.

La photo de la BH (version 2016 ci-dessus) sert de support lors de la tournée des musiciens et consorts dans nos deux communes. Cette tournée sera probablement terminée lors de la parution de ces lignes, et d'avance notre gratitude va à tous les généreux donateurs qui auront participé au financement de notre école de musique, car beaucoup le savent déjà, cette manne est entièrement affectée à la formation de nos musiciens et à l'équipement en matériel.

A l'École de Musique

Pas le temps de profiter du mois de mai et de ses fleurs pour les élèves de l'école de musique qui vont se frotter aux épreuves des examens de fin de cycle. Nous leur souhaitons bonne chance, avec une pensée toute particulière pour les candidates et candidats au Brevet : Lisa PRALAVORIO (Formation Musicale et Clarinette), Benoît GOUDARD, Tania TRUJILLO et Daniel ROSINSKY (Trompette), Juraj ROSINSKY (Saxophone)

Le Festival des Musiques du Pays de Gex 2016.

Nous avons vécu un festival original avec CHEVRY-CROZET l'an passé. Cette année, La Lyre de Saint Genis a en charge la préparation et l'organisation de la plus intercommunale des fêtes gessiennes ; Pia LEHMANN et Thimothée SOHY, co-présidents, ont aussi décidé d'innover. Place au grand orchestre des jeunes des sociétés pour un programme aussi enlevé que technique le samedi 17 juin au soir et rendez-vous le dimanche 18 juin avec les harmonies et fanfares qui se produiront en binôme pour les prestations sur le podium, durant l'après-midi. Nous aurons le plaisir de présenter six pièces avec nos amis de la Lyre Chalaisienne, chaque formation proposant 3 titres.

Festival des Musiques du Pays de Gex

17 et 18 juin 2016

01630 – SAINT GENIS POUILLY

Maxime COLLET



Une délégation de la Ligue Contre le Cancer Thoiry-Pays de Gex voit le jour. Elle vise à :
informer les malades et leur famille
leur proposer un soutien financier ponctuel, matériel et psychologique
mener des actions de prévention (en particulier auprès des écoliers de CM2) et de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal notamment
recueillir des dons pour développer la recherche
Nous souhaitons étoffer le noyau de notre équipe. Quelques heures seulement par mois sont suffisantes pour être efficace dans ces domaines. Si vous êtes intéressé(e), joignez-nous par courriel : catherine.barrilliet@mairie-thoiry.fr

Muriel Doubroff

Ce petit poème de **M. DELACROIX**, paru dans un Gessien, il y a une trentaine d'année, pour se souvenir ...

Sous et Saisons

C'était un soir de novembre,
Dans des tons de roux et d'ambre
L'automne tissait ses tapis
Que le vent roulait sans répit !
Si Péron a son histoire,
Ses souvenirs, ses mémoires
Ses trésors et ses pierres,
L'aujourd'hui est digne d'hier !
L'église aux lignes sages
A rajeuni son visage
L'art s'unit à la lumière
Sous ses voûtes séculaires !
Une fanfare de renom
Portant allègrement son nom,
A la belle Campanella
S'était jointe ce soir-là !
Des chemins de « Ma Liberté »
Au sublime « O Jésus Christe »
La beauté des « Soleils couchants »
Et la joie des « Couleurs du Temps ».
Messagers de Paix, de Bonheur,
« Campanella » et « Bonne Humeur »
Des sons ! Des voix ! Instants divins !
Pour « Etre » et « Se donner la main ».
Souvenirs d'apothéose !
Préludes aux rêves sereins !
Tandis qu'au loin, dans les jardins
Le vent effeuillait les roses !



Jeudi
14 Juillet 2016

Repas à partir de 19h30

Orchestre TROPIC

BAL & FEU D'ARTIFICE

Menu à 10 €

Stade de Foot Bernard BLANC